



## FORMATION INITIALE ENCADRANT MIXTE SS4

Conditions des formations pré programmées mise en place :

- Le nombre de stagiaire est compris entre 6 et 10. En cas d'un nombre insuffisant de participants, les inscrits se verront proposés la session suivante. Si le nombre est supérieur à 10 l'ensemble sera réparti en plusieurs groupes à des dates différentes.
- Pour vous inscrire il vous suffit de retourner le bon d'inscription à : [contact@lhl-formations.fr](mailto:contact@lhl-formations.fr)
- A la réception, le programme de formation (consultable en ligne) le règlement intérieur, le devis vous seront envoyés par voie dématérialisée
- Votre bon de commande ou notre convention devront nous être retournés, paraphés et accompagnés d'un chèque représentant 25% du montant total TTC.
- Les divers documents doivent nous parvenir au plus tard 2 semaines avant le début de la session
- A votre charge de vous rapprocher de vos organismes de financement pour vos demandes de prises en charges.

### DATE ET LIEU DES SESSIONS DE FORMATIONS PREVUES

DU	AU
11/03/19	15/03/19
20/05/19	24/05/19
02/09/19	06/09/19
18/11/19	22/11/19

Durée	Tarif HT/stagiaire	Tarif TTC	Lieu de formation
35 heures 5 jours	900€ HT	1080 € TTC	Monistrol/Loire

### OBJECTIFS :

Savoir intervenir en présence d'amiante, en connaître les risques.

Savoir organiser, mettre en œuvre un chantier en présence d'amiante.

Savoir évaluer les risques.

Connaître les démarches de prévention des risques

Connaître la réglementation afférente à l'amiante et les obligations de l'entreprise.

### PROGRAMME :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante

- Les effets sur la santé

- Les consignes d'hygiène



## FORMATION INITIALE ENCADRANT MIXTE SS4

- Les exigences réglementaires relative à l'interdiction de l'amiante et au droit individuel (protection des travailleurs, droit de retrait, surveillance médical)
- Les produits susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaitre et être capable de mettre en œuvre des procédures visant à limiter l'émission de fibre d'amiante
- Les procédures de décontamination, de gestions des déchets
- Les protections collectives et individuelles
- d'analyser les risques, savoir alerter son responsable et savoir agir en cas de situation d'urgence ou anormal.
- Les exigences du code santé public liées à l'exposition à l'amiante
- Les obligations des propriétaires de recherche et repérage de matériaux contenant de l'amiante
- Les documents exigibles avant travaux
- La réglementation relative à la gestion des déchets
- Les régions amiantifères
- Les produits de substitution à l'amiante
- Les obligations de prévention des risques et document à établir
- l'évaluation des risques, d'établir les fiches de poste et les modes opératoires
- Les méthodes visant à limiter l'émission de fibre d'amiante, de contrôle d'empoussièremment
- définir les protections collectives et individuelles
- Les risques encourus par l'employeur en cas de manquement à ses obligations de préventions
- Être capable de faire respecter les consignes et modes opératoires

### PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans révolus.
- Une attestation d'aptitude médicale au poste de travail tenant compte des spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
- Parler et comprendre le français.
- Savoir lire et écrire

### DURÉE DE LA FORMATION

5 jours



## FORMATION INITIALE ENCADRANT MIXTE SS4

### DÉROULEMENT

Maximum 10 participants.

Les séances s'effectuent de façon active, basées sur des débats, des études de cas, en s'appuyant sur des vidéos, des diaporamas, des expériences personnelles...

Des évaluations formatives et des travaux pratiques en lien avec votre métier complètent la formation. Un résultat de 70% à l'évaluation de fin de formation sera nécessaire à la délivrance d'une attestation de compétences.

Les stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation se verront délivrer une attestation de formation.